



Commune de

Baelen

Baelen, le 5 avril 2018

**ORDONNANCE DE POLICE
TEMPORAIRE RELATIVE À LA
CIRCULATION ROUTIÈRE**

Le Collège,

Vu les articles 130 bis et 135, par.2 de la Nouvelle loi communale en matière d'ordonnances de police temporaires de circulation routière relevant du Collège;

Dans le cadre de travaux de raccordement électrique de l'immeuble situé rue Horren, 3a par l'entreprise BODARWE (contact : Sébastien BLAISE 0498/864.683);

Etant donné que ces travaux seront réalisés en traversée de voirie et vont fortement gêner la circulation ;

Etant donné que des mesures de sécurité en matière de circulation routière sont à prendre dans le cadre de ces travaux et envers les usagers de la voirie précitée;

Vu la loi relative à la police de la circulation routière ;

Vu le règlement général sur la police de la circulation routière ;

ARRETE :

Art. 1 : Du 9 au 27 avril 2018 inclus, les travaux de raccordement électrique de l'immeuble situé rue Horren, 3a sont autorisés, la voirie pourra être occupée par les engins de chantier mais le trafic devra obligatoirement être maintenu, la vitesse étant limitée à 30 km/h ;

La chaussée pourra être réduite, si les conditions de chantier l'exigent, à une bande de circulation dans la zone en travaux, avec placement de feux tricolores.

■ La mesure sera matérialisée, en cas de pose de feux tricolores :

Du côté où les travaux sont exécutés, par des signaux C43 "30km/h", A31, A33, B19, feux tricolores, barrière de chantier+D1c. En sortie de chantier F47, C46, RS (responsable signalisation);

Du côté opposé aux travaux, par des signaux A33, C43 "30km/h", A31, B21, barrière de chantier+D1d, feux tricolores. En sortie de chantier C46+F47, RS (responsable signalisation);

■ En l'absence de feux tricolores, les panneaux A33 sont retirés.

Art. 2 : La présente ordonnance entre immédiatement en vigueur et sera soumise au Collège communal pour prise d'acte lors de sa prochaine séance.

Arrêté à Baelen, le 5 avril 2018.

Par le Collège,

La Directrice générale,

C. PLOUMHANS



Le Bourgmestre,

M. FYON

Rue de la Régence 1 • 4837 Baelen

Tél : 087 76 01 10 • Fax : 087 76 01 12 • www.baelen.be
Compte IBAN : BE16-0910-0041-1974 • BIC : GKCCBEBB